



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Philibert
tenue par vidéoconférence ce **22 février 2021** à 19 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #3 - France Loignon
Siège #4 - Marie-Jeanne Ouellet
Siège #5 - Louison Busque
Siège #6 - René Drouin

Sont absents à cette séance :

Siège #1 - Louise Gilbert
Siège #2 - Poste vacant

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, François Morin.

Mme Maryse Nadeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette séance a été donné le 17 février et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de la séance extraordinaire, la maire déclare la séance ouverte.

2021-02-20

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**3 - TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ POUR PERSONNES À
MOBILITÉ RÉDUITE - CHALET DES LOISIRS**

3.1 - Travaux d'aménagement accès pour personnes à mobilité réduite

3.2 - Travaux de réfection du plancher de béton - Sous-sol chalet

des loisirs

3.3 - Travaux d'isolement et pose d'une porte d'acier - Sous-sol chalet des loisirs

4 - VARIA

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

3 - TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE - CHALET DES LOISIRS

2021-02-21

3.1 - Travaux d'aménagement accès pour personnes à mobilité réduite

CONSIDÉRANT les travaux d'aménagement d'un accès pour personnes à mobilité réduite au chalet des loisirs;

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé une soumission à Construction Sylvain Demers et Construction Thompson pour effectuer ces travaux;

CONSIDÉRANT que chaque soumissionnaire a reçu le plan d'architecte réalisé par la firme d'architecte JTA pour s'y référer;

CONSIDÉRANT les prix reçus des soumissionnaires :

- Constructions Sylvain Demers: 38 625.00 \$, plus taxes

- Constructions Thompson: 42 350.00 \$, plus taxes

PAR CONSÉQUENCE, il est proposé par madame France Loignon, appuyé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu unanimement des conseillers présents d'accepter la soumission de Constructions Sylvain Demers datée du 29 janvier 2021 au montant de 38 625.00\$ plus taxes.

2021-02-22

3.2 - Travaux de réfection du plancher de béton - Sous-sol chalet des loisirs

CONSIDÉRANT les travaux de réfection du plancher de béton du sous-sol du chalet des loisirs;

CONSIDÉRANT la soumission reçue d'Entreprise Carl Bougie au montant de 1 500.00 \$ plus taxes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur René Drouin, appuyé par monsieur Louison Busque et résolu unanimement des conseillers présents d'accepter la soumission d'Entreprise Carl Bougie datée du 9 février 2021 pour la réfection du plancher de béton du sous-sol du chalet des loisirs au montant de 1 500.00 \$ plus taxes.

2021-02-23

3.3 - Travaux d'isolement et pose d'une porte d'acier - Sous-sol chalet des loisirs

CONSIDÉRANT les travaux d'isolation des murs du sous-sol du chalet des loisirs ainsi que l'achat et la pose d'une porte d'acier isolée;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Constructions Sylvain Demers au montant de 1 990.00 \$ plus taxes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet, appuyé par madame France Loignon et résolu unanimement des conseillers présents d'accepter la soumission de Constructions Sylvain Demers datée du 16 février 2021 pour l'isolation des murs, l'achat et la pose d'une porte d'acier isolée au sous-sol du chalet des loisirs au montant de 1 990.00 \$ plus taxes.

4 - VARIA

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question des citoyens.

2021-02-24

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Louison Busque et résolu unanimement que cette séance extraordinaire soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 19h20.

François Morin, maire

Maryse Nadeau, dir. gén. & sec.